

PAVILLON SPORTIF



INFORMATION GÉNÉRALE



INFORMATIONS

HEURES D'OUVERTURE

(sujettes à changement sans préavis)

Lundi au vendredi	7 h à 9 h
Samedi et dimanche	7 h à 9 h

**Les heures d'ouverture du pavillon demeurent les mêmes lors des congés fériés, à l'exception des journées suivantes :*

⇒ Jour de l'An (1er janvier)	FERMÉ
⇒ Vendredi saint	7 h à 14 h
⇒ Pâques (dimanche)	7 h à 14 h
⇒ Fête de la Reine (mai)	7 h à 14 h
⇒ Fête du Canada (1er juillet)	FERMÉ
⇒ Fête du Nouveau-Brunswick (août)	FERMÉ
⇒ Fête du Travail (septembre)	FERMÉ
⇒ Action de grâce (octobre)	7 h à 14 h
⇒ Veille de Noël (24 décembre)	7 h à 14 h
⇒ Noël (25 décembre)	FERMÉ
⇒ Lendemain de Noël (26 décembre)	FERMÉ
⇒ Veille du jour de l'An (31 décembre)	7 h à 14 h



HORAIRE RÉGULIER DU PAVILLON SPORTIF

à partir de

7 h le mardi suivant la Fête du Travail

jusqu'à

16 h le vendredi de la
3e semaine pleine de juin

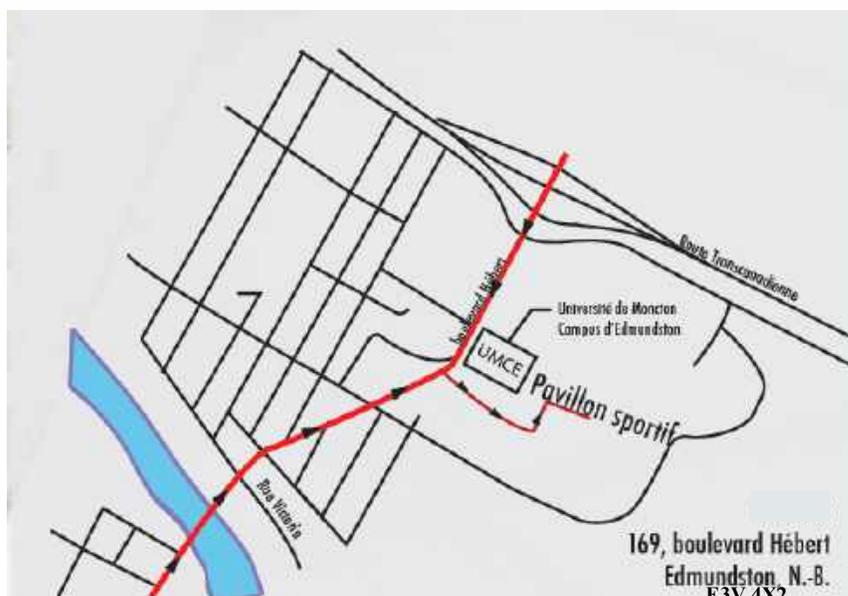


Pour faire une réservation à votre activité préférée, vous devez téléphoner au 739-2122.

Vous n'avez pas besoin de réserver pour utiliser la piste de marche.

Nous acceptons les modes de paiement suivants:
Visa, Mastercard, débit,
chèque, argent comptant.

SE RENDRE



RÈGLEMENTS PISTE DE MARCHÉ



- 1) Chaque utilisateur devra avoir payé son frais d'entrée ou détenir son laissez-passer avant d'utiliser la piste de marche et devra avoir son laissez-passer en sa possession en tout temps.
- 2) Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent et doivent demeurer près du parent en tout temps.
- 3) Les appareils "cardio" sont réservés aux utilisateurs âgés de plus de 16 ans.
- 4) Aucun groupe ou rassemblement ne peut se dérouler sur la piste de marche sans avoir obtenu l'approbation au préalable.
- 5) Les effets personnels tels que sac de sport, manteau, etc. sont interdits sur la piste de marche. Veuillez utiliser les casiers à cet effet.
- 6) Tous les adeptes de marche et/ou course doivent utiliser des espadrilles ou des souliers à ces fins. Les souliers à crampons sont interdits.
- 7) Ne pas utiliser les mêmes espadrilles ou chaussures qu'à l'extérieur même durant la saison estivale.
- 8) Les patins à roues alignées, trottinettes et planches à roulettes sont interdits.
- 9) Votre période de réchauffement et/ou étirement doit se dérouler à l'extérieur de la piste de marche.
- 10) Veuillez porter une attention particulière lorsque vous arrivez sur la piste de marche. Il y a un risque de collision à l'entrée.
- 11) Respectez les couloirs identifiés pour la marche ou la course.
- 12) Vous devez suivre le sens horaire ou antihoraire pour marcher et/ou courir. La direction est indiquée quotidiennement sur le panneau à l'entrée de la piste de marche.
- 13) Il est strictement défendu d'arrêter pour jaser ou surveiller les activités sur les plateaux inférieurs. SVP, circulez en tout temps.
- 14) SVP, ne pas marcher et/ou courir plus de deux personnes côte à côte. Portez attention aux gens qui arrivent en sens inverse. Vous avez l'obligation de vous déplacer lorsque vous n'êtes pas dans le bon couloir.
- 15) La nourriture est interdite. Seulement les bouteilles d'eau sont permises.
- 16) La piste pourrait être fermée lors d'événements majeurs.
- 17) Aucun sprint ou autre exercice ne sera toléré. La piste est réservée à la marche et au jogging.
- 18) Il est interdit de marcher avec une poussette double ou de marcher deux poussettes côte à côte.
- 19) Les utilisateurs qui ne se conforment pas aux règlements peuvent perdre leur droit d'utilisateur.

RÈGLEMENTS

GYMNASE

- 1) Chaque utilisateur devra avoir payé son frais d'entrée ou détenir son laissez-passer avant d'utiliser les plateaux sportifs et devra avoir son laissez-passer en sa possession en tout temps.
- 2) Ne pas utiliser les mêmes espadrilles ou chaussures qu'à l'extérieur.
- 3) La nourriture est interdite. Seulement les bouteilles d'eau sont permises.
- 4) Les utilisateurs des vestiaires doivent s'assurer que leurs effets personnels sont bien rangés dans les casiers.
- 5) Seuls les entraîneurs et les participants aux programmes sont autorisés à l'intérieur des plateaux sportifs. Les parents et/ou accompagnateurs doivent utiliser la section vitrée située à l'extérieur des plateaux sportifs.
- 6) Toutes les entrées et sorties aux plateaux sportifs doivent se faire par les vestiaires. Il est strictement interdit d'utiliser les autres portes.
- 7) Seul le personnel du Pavillon sportif est autorisé à l'intérieur de la salle d'équipements. Si vous avez besoin d'équipement, vous devez faire la demande auprès d'un employé.
- 8) Les plateaux sportifs pourraient être fermés lors d'évènements majeurs.
- 9) Les utilisateurs qui ne se conforment pas aux règlements peuvent perdre leur droit d'utilisateur.



RÈGLEMENTS PISCINES ET PLONGEON

RÈGLEMENTS DES PISCINES ET SAUNAS

- 1) Tout enfant de 6 ans et moins doit obligatoirement être accompagné d'une personne de 16 ans et plus. Maximum de deux enfants par adulte.
- 2) L'enfant doit demeurer à portée de bras de son accompagnateur en tout temps.
- 3) Le langage vulgaire est interdit.
- 4) Ne pas courir le long des bords de la piscine.
- 5) Ne pas bousculer les autres nageurs.
- 6) La nourriture est interdite. Seulement les bouteilles d'eau sont permises.
- 7) Les piscines pourraient être fermées lors d'évènements majeurs.
- 8) Les saunas sont accessibles aux personnes âgées de 16 ans et plus.



SERVICES OFFERTS

Secteur Pavillon

- ⇒ Piste de marche
- ⇒ Appareils cardio
- ⇒ Tennis
- ⇒ Badminton
- ⇒ Pickle-ball
- ⇒ Volley-ball
- ⇒ Squash
- ⇒ Racquetball



Escalade

- ⇒ Escalade publique
- ⇒ Escalade pour personnes accréditées



Secteur aquatique

- ⇒ Bains libres et bains longueurs
- ⇒ Programmes aquatiques

* cours de natation pour tous

* 3e vague (programme d'exercices pour les personnes du troisième âge)

* une diversité de programmes Aqua Exercices

(AquaWorkout et AquaFlow)

* Maman en forme (programme d'exercices pour les nouvelles mamans et leur bébé)

